



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Diagnostic et prise en charge précoces du sepsis

Question écrite n° 31444

#### Texte de la question

Mme Agnès Firmin Le Bodo attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'enjeu du diagnostic et de prise en charge précoces du sepsis, qui est la complication la plus grave des infections. Inconnu du grand public, mal connu des professionnels de santé, le sepsis touche chaque année environ 30 millions de personnes et entraîne 6 millions de décès dans le monde, selon les chiffres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). On compte en France au moins 180 000 personnes, de tout âge, victimes d'un sepsis chaque année. La mortalité des patients atteint d'un sepsis est de 27 % et peut atteindre 50 % pour sa forme la plus sévère appelée le choc septique. Le sepsis est la première cause de mortalité en service de réanimation et l'une des premières causes de mortalité intra-hospitalière. Face à ces chiffres inquiétants, les autorités françaises et les professionnels de santé des spécialités concernées se sont mobilisés dans le sillage des recommandations de l'OMS. Reconnu comme l'un des meilleurs experts mondiaux du sujet et missionné par le Gouvernement, le Pr Djilali Annane a émis dans son rapport « Sepsis : Tous unis contre un fléau méconnu » présenté en septembre 2019, ses préconisations visant à améliorer la prévention, le diagnostic et la prise en charge du sepsis en France. La gravité du sepsis étant souvent liée à un diagnostic tardif et à une hétérogénéité dans la prise en charge des patients, la précocité du diagnostic et un protocole de soins adapté sont au cœur de ces travaux. La délocalisation du diagnostic au plus près du patient, au sein des services d'urgence notamment, ainsi que l'élaboration d'un protocole national de prise en charge adapté du référentiel international de la *Surviving Sepsis Campaign* y apparaissent dès lors comme des pistes à considérer. En tout état de cause, une véritable prise de conscience est à opérer et des actions fortes sont à mettre en place. Elle souhaiterait donc savoir quelles sont les suites que le Gouvernement entend donner aux préconisations du rapport Annane et quelles mesures il entend prendre pour améliorer le diagnostic précoce et la prise en charge des patients atteints d'un sepsis en France.

#### Texte de la réponse

Les travaux relatifs à la mise en place des préconisations du rapport « Sepsis – Tous unis contre un fléau méconnu » rédigé par le Pr Djilali ANNANE sur demande du directeur général de la santé sont bien avancés. Les recommandations relatives à l'amélioration du parcours de soins sont en cours de rédaction par les sociétés savantes et seront labélisées par la Haute Autorité de santé en 2021. Ces recommandations serviront de socle pour la formation initiale et continue des professionnels de santé ainsi que pour la communication auprès de ces derniers. Concernant la sensibilisation du grand public aux signes précurseurs du sepsis, les éléments issus de la "Global Sepsis Alliance" sont en cours d'adaptation et seront relayés par "France sepsis association", association créée en juillet 2020. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la recherche sur le sepsis a bénéficié d'un élan important dans la mesure où le sepsis constitue l'une des complications majeures de cette affection. De nombreux essais cliniques sur des molécules immuno-modulatrices sont en cours en France. De même, des appels à projets de Banque Publique d'Investissement pour l'amélioration du diagnostic du sepsis ont été lancés. Par ailleurs, le projet SEPSIS « Saclay and Paris Seine Nord Endeavour to Personalize Interventions for Sepsis » figure parmi les 21 nouveaux lauréats de l'appel à projets "Fédérations Hospitalo-

universitaires (FHU) " annoncés en décembre 2019. La création d'une plateforme épidémiologique nationale a par ailleurs été lancée, ce qui permettra d'améliorer les connaissances sur l'incidence du sepsis et ses caractéristiques et de suivre son évolution. Concomitamment, l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation vient de finaliser, en lien avec la direction générale de santé et les sociétés savantes, la révision du fascicule de codage des pathologies infectieuses pour le programme de médicalisation des systèmes d'information. Ce fascicule contient les nouvelles consignes de codage du sepsis et sera diffusé auprès des professionnels de santé dès le début de l'année prochaine. Ainsi, comme l'a souligné la European Sepsis Alliance le 9 octobre 2020, le plan d'actions mené en France devrait être un modèle pour de nombreux pays.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Agnès Firmin Le Bodo](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (7<sup>e</sup> circonscription) - Agir ensemble

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31444

**Rubrique :** Maladies

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 juillet 2020](#), page 5069

**Réponse publiée au JO le :** [1er décembre 2020](#), page 8799